



DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE FONCTIONNEMENT EN 2^{nde}

ÉTUDIANT : NOM : _____ **PRENOM :** _____

PAYEUR : NOM : _____

Le tarif de la scolarité pour l'année scolaire 2022-2023 est calculé **hors voyage d'intégration**, (la journée ou le voyage d'intégration est **une obligation** pour tous les étudiants). Le coût de cet évènement se rajoutera au tarif de l'année en cours et sera communiqué dès que possible aux familles.

Afin que le coût financier total ne soit pas un obstacle à l'inscription de votre enfant à Passy Saint Honoré, nous vous proposons **deux tarifs** que vous pouvez appliquer **selon vos revenus**. Dans le cadre du tarif **2**, il est **obligatoire** de joindre votre **avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020**.

Joindre également le **justificatif d'allocations familiales**.

Aucune modification tarifaire ne sera faite après l'émission des factures.

Toute famille n'ayant pas adressé son avis d'imposition se trouvera obligatoirement dans la tranche 1.

CALCUL DES CHARGES

Nous avons estimé les charges d'une famille à 1 point pour chaque parent et 0,75 pour chaque enfant à charge.

Un parent seul (cf : déclaration de revenus) bénéficiera de 1,5 point de charge au lieu de 1 point.

À compléter :

REVENUS ANNUELS EN EUROS		PERSONNES A CHARGE	
Salaires avant déduction*		Parents _____ x 1	
Allocations familiales		Parent seul _____ x 1,5	
Pension alimentaire		Nb d'enfants à charge _____ x 0,75	
Autres Revenus		Etudiant salarié avec I.S.R _____ x 1,5	
TOTAL REVENUS	(A)	TOTAL	(B)

*Prendre l'ensemble des revenus de l'année **AVANT** déduction des abattements de 20 % et 10 % sur votre avis d'imposition.

Rapport : $\frac{(A)}{(B)}$ soit _____

Attention, les tarifs ci-dessous sont ceux de l'année 2021/2022, ils seront revalorisés en cours d'année.

RAPPORT	TARIF À APPLIQUER	SOIT EN €
Plus de 20 001 €	1	2231
Moins de 20 000 €	2	1662

TARIF APPLIQUÉ = _____

(Après examen par la comptabilité).